

DÉCEMBRE
2014

INTER LUTTANTS

n° 34
à PRIX LIBRE

« La guerre est un acte de violence dont l'objectif est de contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté. »
Carl von Clausewitz, *De la guerre*

$$IJ=SMICJ \cdot n \cdot \left(k - (k-1) \left(p \left(\frac{hmoy-hm}{hmoy-hm+NHT-hm} \right) + (1-p) \left(\frac{smoy-sm}{smoy-sm+SAR-sm} \right) \right) \right)$$

Trop faibles pour nous défendre, nous passons à l'attaque

Avons-nous tous compris que l'accord du 22 mars nous fait entrer dans un autre monde ? Plus nous avançons dans le décryptage de cet accord, plus nous en comprenons la logique. À l'évidence l'Assurance-chômage n'est pas uniquement dégradée, sa direction n'est pas seulement aux mains de syndicats soucieux de conserver des emplois pour leurs permanents, elle n'est pas simplement la chambre d'enregistrement de réformes conçues dans les bureaux du Medef, signées par la CFDT et agréées par les gouvernements.

Non, le rôle de Pôle Emploi à la suite de cet accord excédera la simple question du versement d'indemnités et de l'aide à la recherche d'emploi. Pôle-Emploi va devenir une arme de contrôle permanent de nos vies. Loin d'être un instrument de solidarité ou d'émancipation, l'assurance-chômage va devenir l'exécutrice des volontés du capitalisme. Son objectif sera – il l'est déjà, mais ce sera désormais avec un acharnement inédit – la remise au travail des *inemployables*, le knout qui *réactivera* les chômeurs, l'aiguillon qui obligera chacun à accepter n'importe quel travail à n'importe quel prix dans n'importe quelles conditions. Sa nouvelle « mission de service public » sera de produire un marché du travail fondé sur l'hyper-précarité et les bas salaires. Comme pour les intermittents du spectacle depuis 2003, le temps se resserrera pour tous, et les intermittents de l'emploi, chaque jour plus nombreux, travailleront sans cesse pour accumuler les heures qui leur permettront de rester dans le système, *dans la course*, dans la concurrence effrénée de tous contre tous.

C'est bien une guerre qui est déclaré au nom d'une idéologie libérale forcenée. Il s'agit bien de rendre chacun démuni, isolé face au guichet de Pôle-Emploi, de la Caf ou de son banquier. Nos adversaires nous veulent ainsi, divisés, émiettés, incapables de répondre aux coups qu'ils nous portent, silencieux devant leur vulgate culpabilisatrice faisant de chaque chômeur un fraudeur en puissance, comme le déclare le ministre du Travail, soumis au remboursement aberrant d'une prétendue dette collective, dont se gargarise le ministre de l'Économie qui rêve de détruire encore un peu plus les droits des chômeurs à l'occasion de la prochaine réforme de l'Unédic.

Ils nous veulent désunis - c'est le but de leurs prétendues tables de concertation, dont tout le monde connaît déjà l'issue : un rapport que nul ne prendra la peine de faire semblant de lire, rassemblant pêle-mêle les fantasmes farfelus de FO sur l'emploi permanent dans les théâtres et un nouveau modèle d'indemnisation du chômage qui concerne tous les intermittents de l'emploi et ouvre une véritable alternative politique et sociale. Le fameux différé d'indemnisation spécifique aux intermittents du spectacle se verra pris en charge par l'État, qui soudain trouvera les moyens dont on le croyait dépourvu, jusqu'en 2016. Bref, on enfoncera un coin dans la solidarité de tous les salariés et chômeurs et on prétendra avoir sauvé le dialogue social.

Mais nous le répétons : nous ne voulons pas être sauvés. C'est tout l'accord du 22 mars, c'est l'ensemble des politiques d'austérité en France comme en Europe que nous récusons.

Le bras armé de la doxa libérale qu'est ce gouvernement se sait illégitime. C'est la raison pour laquelle il s'inquiète tant de tout rassemblement visant à remettre en cause sa logique délirante de productivisme et de marche au plein emploi précaire pour tous à n'importe quel prix.

Un projet inutile de barrage, dont le seul but était de remplir les poches d'une minorité d'entrepreneurs et de notables, de faire marcher l'économie pour faire marcher l'économie, de sacrifier à l'idéologie de la croissance et à la religion de l'emploi, a provoqué la mobilisations de centaines de gendarmes, le tir de grenades offensives sur des manifestants, et la mort de l'un d'entre eux. Le gouvernement continue sa politique par d'autres moyens, la guerre sociale contre les chômeurs, la répression policière, la mort.

Chômeurs, intermittents, intérimaires, précaires, avec ou sans papiers, postiers, personnels hospitaliers, cheminots en lutte, opposants à cette politique d'asservissement, nous sommes nombreux et pouvons nous rassembler pour l'être encore plus.

Nous ne nous laisserons pas isoler.

Nous ne sommes pas intimidés et nous n'appelons pas au calme.

Nous nous promettons même, si un mouvement se lève, de nous en réjouir.



Droits rechargeables, précarité éternelle

Depuis le 1er Octobre, la convention d'assurance chômage signée le 22 mars et agréée par le gouvernement est en application dans son intégralité.

Les témoignages arrivent en nombre chaque jour. C'est le désespoir qui s'exprime pour des milliers de gens. Nous l'avions dénoncé dès la signature, aujourd'hui les faits parlent d'eux-mêmes.

Une fois de plus, ce sont les plus précaires qui trinquent !

1. RÉGIME GÉNÉRAL, INTÉRIMAIRES, INTERMITTENTS HORS SPECTACLE OU INTERMITTENTS DU SPECTACLE PASSÉS AU RÉGIME GÉNÉRAL :

Pour toutes les personnes ouvrant des droits de misère, la nouvelle règle qui oblige à aller jusqu'à l'épuisement de ses droits afin de « profiter » des droits rechargeables est une calamité.

Car elle supprime la possibilité de déposer une demande expresse de recalcul.

Conséquence immédiate : ils sont forcés de traîner pendant des mois, voire des années, une allocation qui ne leur permet pas de vivre décemment - certains sont ainsi maintenus de force sous le seuil de pauvreté, alors qu'ils avaient droit à une allocation plus haute avec un recalcul.

Certains peuvent se retrouver condamnés à une indemnisation en deçà du RSA pourtant déjà misérable.

De plus, pour les chômeurs touchant une allocation basse et retravaillant avec un salaire un peu supérieur, la nouvelle règle de calcul de l'activité reprise rend quasi impossible de cumuler salaire et allocation car ce cumul ne peut pas dépasser le salaire mensuel de référence qui a servi au calcul de l'ouverture des droits.

L'équation est simple :

Plus on ouvre des droits avec un fort revenu, plus on peut cumuler un salaire avec une allocation chômage.

Plus on ouvre des droits avec un faible revenu, plus le taux de l'allocation est faible et plus on peut passer des mois sans jamais pouvoir la toucher, et donc prolonger indéfiniment ces droits de misère. Et il faut aller jusqu'au bout...

Est-ce cela, la sécurisation des parcours scandée par l'UNEDIC ?

On marche sur la tête !

suite « Droits rechargeables, précarité éternelle »...

2. DROITS RECHARGEABLES

Pour recharger des droits encore faut-il en avoir...

Et faire partie des 4 chômeurs indemnisés sur 10, car 6 ne le sont pas alors même qu’ils ont cotisé chaque mois pour être protégés des risques du chômage.

Le nouveau dispositif des droits rechargeables fonctionne ainsi : une fois arrivé à l’épui sement du droit ouvert initialement, un minimum de 150 heures est recherché. 150 heures ouvrent 30 jours d’allocations.

Si, à la date du rechargement, on ne justifie pas des conditions exigées pour une annexe spécifique, le droit s’ouvre dans le régime précédemment ouvert (ex : 506 heures au régime spectacle = droits rechargeables au régime général si on était au régime général...). Et si on recharge avec du régime général toutes les heures effectuées dans une annexe spécifique sont irrémédiablement perdues.

Il n’y a pas de demande d’allocation effectuée par le chômeur, c’est automatique. On recharge avec les périodes de travail enregistrées dans la machine (et encore faut-il que tout soit rentré dans la fameuse machine...).

Beaucoup nous posent la question : recharge-t-on sur une recharge ?

Eh bien il n’y a rien dans le règlement qui indique quoi que ce soit. C’est scandaleux. Nous avons le droit de savoir. Tout récemment des agents Pôle emploi sortant de deux jours de « formation express » confirment que : oui, on recharge à l’infini... mais toujours pas d’écrit précis à ce sujet.

Pôle Emploi fait la pluie et le mauvais temps, comme ça lui chante : de quel droit ?

En tous cas, si cela se confirme, et nous l’avions aussi dénoncé, c’est la spirale de la précarité qui s’instaure. C’est la course aux petits boulots à n’importe quel prix, à n’importe quelles conditions pour ne pas sortir du système d’indemnisation.

Outre la baisse et casse des droits, la liste des problèmes est longue à pointer :

- Indus récupérables pendant 3 ans
- Suspension d’indemnisation dès 3 mois d’absence de versements d’allocation (contrat de travail ou seuil atteint avec cumul salaire/allocations,...) avec
 - recherche rétroactive de démission volontaire
 - dépôt de demande d’allocation pour une reprise de paiement
 - interruption de droit pour manque d’attestation employeur à fournir par le salarié...

C’est du harcèlement pur et simple.

3. POUR LES ANNEXES 8 ET 10 :

C’est la catastrophe annoncée.

Les personnes en cours d’indemnisation au régime général, mais pas en fin de droits, ayant réussi à cumuler les 507 heures nécessaires à une ouverture de droits en annexe 8 ou 10 se voient refuser cette ouverture. Depuis le premier octobre, elles doivent aller à l’épuisement du droit ouvert, pas de demande expresse de recalcul possible, **pas de droit d’option pour demander une ouverture de droits au régime qui correspond à ses pratiques d’emploi.**

Et impossible d’y échapper : une démission ou une radiation ne font que reculer l’échéance et donc rallonger la durée d’écoulement - une reprise des droits ouverts est possible jusqu’à 3 ans de suspension !

Ceux qui ont ouvert des droits ridiculement bas après un emploi aidé, type CAE ou CUI (par exemple l’administratrice d’une jeune compagnie) ou après avoir travaillé quelques heures par semaine en donnant des cours dans un conservatoire ou une école de théâtre, se retrouvent bloqués au régime général. Cette règle va aussi toucher de plein fouet les jeunes qui auront fait des petits boulots pour payer leurs études avant de se consacrer à une activité spectacle, qui auront travaillé comme ouvriers pendant qu’ils étaient dans une école de théâtre, qui auront été serveurs dans un bar, qui auront donné des cours de musique payés au régime général : ils seront condamnés à une allocation à taux très bas, et **s’ils parviennent à faire 507 heures dans les annexes 8 et 10, ils les perdront, une fois, deux fois, etc, tant qu’ils n’auront pas épuisé leurs droits précédents.**

Tout est fait pour empêcher que les jeunes entrent dans les annexes 8 et 10 – tout est fait pour vider les annexes en bloquant leur accès aux jeunes, à empêcher quiconque d’entrer pour la première fois ou *de nouveau* dans les annexes, tout est fait pour que, peu à peu, plus personne ne bénéficie du régime des intermittents du spectacle.

Même les intermittents, qui sont depuis longtemps indemnisés aux annexes 8 et 10, et se trouvent un jour en situation de ne pas totaliser 507h en 304 ou 319 jours, sont en danger : au lieu de se retrouver en « rupture de droits » comme avant, il suffira qu’ils aient travaillé quelques heures au régime général pour qu’ on leur ouvre des droits très bas dont ils n’arriveront plus à sortir :

- par exemple s’ils totalisent 122 jours de contrat au régime général - quelqu’un qui serait engagé avec un contrat d’un semestre par un conservatoire peut basculer au régime général, même en ne donnant que quelques heures de cours par semaine.

- par exemple avec la règle d’équivalence dite clause de sauvegarde (ouverture de droits de 122 jours à 28,38 euros, sans rapport avec la cotisation réelle de la période) qui assimile les heures effectuées en 8 et 10 et les heures du régime général pour totaliser 610h ou 122 jours.

Et toutes les heures au spectacle cumulées avant cette ouverture de droits au régime général sont définitivement perdues.

Il faut repartir à zéro.

Et accumuler à nouveau les 507 heures...

En plus, la règle des droits rechargeables pourra être appliquée à ceux qui n’y arrivent pas, avec une seconde perte des heures travaillées en annexes 8 et 10.

Pour les intermittents en cours d’indemnisation aux annexes 8 et 10, travaillant exclusivement dans le cadre de ces annexes, mais ne totalisant pas le bon nombre d’heures à leur fin de droit, la réglementation est floue. Nous avons eu accès à des instructions internes d’application de Pôle Emploi qui spécifient que les droits rechargeables ne seraient alors pas appliqués et qu’il y aurait « rupture de droit » comme avant.

Mais méfiance : une instruction peut aller dans un sens puis dans un autre, c’est l’arbitraire le plus total.

Puisque la circulaire d’application des annexes 8 et 10 n’est toujours pas publiée à ce jour !!

Par contre le règlement spécifie que la demande expresse d’ouverture de droit est toujours applicable tant qu’on est en cours d’indemnisation dans les annexes 8 et 10.



4. PÔLE EMPLOI CRÉE SES PROPRES RÈGLES :

Un document « Notions essentielles pour l’ouverture des droits annexe 8 et annexe 10 » est apparu soudainement sur le site www.pole-emploi.fr.

Il y est dit :

a) Pour les intermittents indemnisés aux annexes 8 et 10, cumulant des heures au régime général, et ne totalisant pas 507h en 304 ou 319 jours à leur fin de droit : s’ils ont une période de travail relevant des annexes 8 ou 10 prévues après la fin de droits, ils restent en rupture de droit, effectuent leur contrat et ensuite seulement déposent leur demande d’allocation. Ainsi ils pourront écarter l’ouverture de droit au régime général en déposant leur demande d’allocation après l’exécution de ce contrat si ce dernier leur permet de totaliser les 507 heures en 304 ou 319 jours.

Cette possibilité émane, paraît-il, de l’Instruction Pôle emploi n°2012-82 du 09/05/12.

Nous n’avons jamais été informés de l’existence de cette instruction. Depuis sa publication, bon nombre d’intermittents se sont vus refuser leurs droits malgré de nombreux recours à leur agence ou auprès du médiateur. Rappelons que Pôle Emploi a un devoir d’information et l’obligation d’étayer ses décisions avec textes réglementaires à l’appui.

b) En revanche, nulle mention dans ce document de la possibilité pour les réalisateurs d’être rémunérés au cachet. Simple oubli ?

c) Et on y découvre que **les heures de création en résidence d’artistes sont exclues des annexes 8 et 10.** De quel droit ?

Nous contestons la légitimité de Pôle Emploi à définir ce qu’est un processus de fabrication de production artistique, un spectacle, un artiste, un public et ce qui ne l’est pas – **il n’appartient pas à Pôle emploi de décider ce qui est de l’art et ce qui ne l’est pas**, qui est artiste et qui ne l’est pas ! La mission de Pôle Emploi : accompagnement, information, indemnisation... Dans les faits : chasse aux indus, chasse aux « fraudeurs », contrôles, non respect du droit, de la réglementation.

POLE EMPLOI, POLE EMPLOI SERVICE, GUSO = ZONES DE NON DROIT Ne nous laissons pas faire. La grève du Printemps des Comédiens a obligé le gouvernement à supprimer le nouveau calcul du différé d’indemnisation pour les intermittents. Faisons-les reculer à nouveau ! Ce sont nos luttes qui ont construit nos droits !



Sur Internet, personne ne vous entendra crier

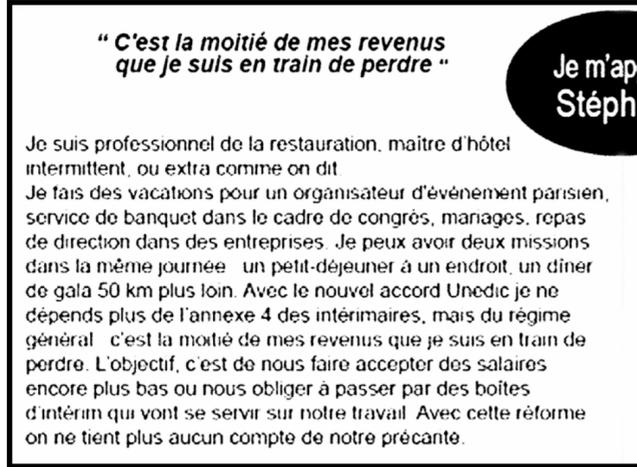
Des restructurations immobilières sont de nouveaux engagées à Pôle Emploi. Après la fusion des « sites mixtes », entendre réunion des sites ex ASSEDIC avec les sites ex ANPE, qui n’a jamais véritablement abouti, ce sont à présent des suppressions, restructurations ou fusions d’agences qui sont en cours sur le territoire national.

La *mise à distance* entre Pôle Emploi et ses usagers prend donc un nouveau tournant. Après la dématérialisation des courriers qui arrivent discrètement sur un espace personnel, sans crier gare, au lieu d’être envoyés par la poste, puis la disparition du service téléphonique en agence permettant de s’inscrire gratuitement à Pôle Emploi, ce sont maintenant des agences entières qui sont « dématérialisées » ou délocalisées à leur tour.

Malgré les rapports des experts, ceux des médiateurs et des parlementaires (députés et sénateurs), les émissions (télé ou radios) et articles de presse, documentaires... qui dénoncent la déshumanisation galopante de ce service public, et ses dégâts tant du côté du personnel que du côté des chômeurs, Pôle Emploi ne se contente pas de persister, il en ajoute quelques couches.

En Rhône Alpes c’est une dizaine d’agences qui seront impactées, dont 6 qui seront tout simplement rayées de la carte, mobilité forcée du personnel à la clé.

Les services 100 % WEB (accompagnement à distance par les outils numériques), et le télétravail pour les agents Pôle Emploi, en expérimentation dans plusieurs régions, dans une période où les dysfonctionnements, retards de traitement des dossiers, se multiplient (surcroît de travail en agence conseillers, nouvelle convention assurance chômage générant incompréhension, tracasserie administrative, difficultés des deux côtés du guichet), ne peuvent être des réponses pour compenser le manque de moyens, même pour les usagers les plus « autonomes ».



Ce n’est pas ainsi que Pôle Emploi en fera le plus pour ceux qui en ont le plus besoin...

L’expérimentation sur le contrôle des chômeurs a démontré que l’on pouvait radier des chômeurs à distance pour insuffisance de recherche d’emploi. En revanche, il est bien plus difficile de prendre la décision de couper les vivres à des personnes, en les regardant droit dans les yeux, tout en connaissant les difficultés qu’elles rencontrent au quotidien, notamment pour retrouver un emploi.

Si Pôle Emploi et les chômeurs se dématérialisent, le chômage, lui, s’enkyste. Celles et ceux qui le vivent doivent prouver inlassablement qu’ils cherchent où se « nicher » les emplois, culpabiliser de ne pas en trouver, sous peine d’être radiés.

Les Maternitentes, Sud Culture et Recours Radiation demandent l’annulation de tout projet immobilier visant à supprimer les agences de proximité à taille humaine, et l’arrêt de la centralisation des services sur des sites de production démesurés où l’humain n’a plus sa place.

Le 18 novembre 2014, des agents de Pôle Emploi étaient en grève, à l’appel de Sud Emploi et de la CGT Pôle Emploi, nous leur apportons notre soutien sans réserve.

www.recours-radiation.fr Recours Radiation
www.sud-culture.org/expressions Sud Culture
www.maternitentes.com Les Maternitentes

Le 19 novembre dernier des allocataires en colère manifestaient dans les rues de Marseille contre la fermeture des accueils des Caisses d’allocations familiales. Dans de nombreuses villes en France les CAF mais également les caisses de sécurité sociale ne sont plus accessibles que rendez-vous.

MARSEILLE CONTRE LA FERMETURE DES CAF

Les accueils des CAF sont maintenant fermés depuis 10 mois : temps d’attente de plusieurs mois pour obtenir un rendez-vous ;

- trois heures de queue dans la rue au minimum ;

- numéro payant pour prendre rendez-vous (et environ une heure d’attente en ligne soit une vingtaine d’euros) ;

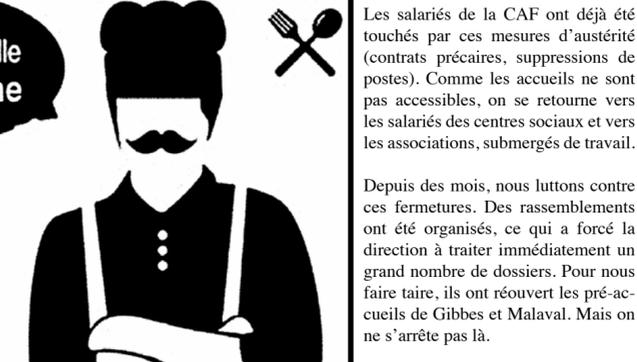
- augmentation des contrôles et radiations ;

- dossiers qui se perdent ;

- précarisation des travailleurs de la CAF.

Ces fermetures ont de nombreuses conséquences. Pour les allocataires, c’est des galères financières, des expulsions locatives. Finalement, ça devient tellement compliqué d’avoir accès aux CAF, qu’on abandonne nos allocations. Et pourtant, la moitié de la population a droit à des prestations de la CAF (Aides Pour le Logement, Allocations familiales, Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé...).

Au fur et à mesure que la crise s’accroît, les gouvernements au service des patrons s’acharment sur les chômeurs, les travailleurs et les précaires en les rendant responsables de la crise.



Nous demandons : La réouverture des accueils publics des CAF

. La fin de la répression des allocataires (indus, suspensions de ressources, radiations)

. La gratuité du numéro de téléphone de la CAF

. La fin de la précarisation des travailleurs de la CAF.

Alternative libertaire, APL 13, Association le Tipi, CGT chômeurs précaires, CIP, CNT, CNT-SO, NPA



Ils nous veulent précaires, nous serons inflexibles

Appel à la journée d'actions coordonnées européenne du 14 novembre 2014

Les gouvernements européens ont trouvé une réponse à « la crise » : la chasse aux pauvres.

En France, le gouvernement *socialiste* a déjà donné son agrément à une convention sur l'assurance chômage qui prévoit de faire 2 milliards d'euros d'économies sur le dos des chômeurs. En Italie, Matteo Renzi a concocté un Jobs Act qui impose la précarité comme norme sociale. En Belgique, des milliers de travailleurs hors emploi seront exclus du système d'allocation chômage au 1er janvier 2015, tandis que la réforme du « statut de l'artiste » précarise le secteur de la culture. En Allemagne, la réforme du dispositif Hartz veut empêcher toute résistance contre l'arbitraire des décisions administratives.

Mais s'ils mènent une guerre contre les chômeurs, c'est pour attaquer l'ensemble des salariés.

Depuis que Tony Blair a imposé le travail forcé aux chômeurs selon le principe du workfare, que ce modèle a été affiné par la sociale-démocratie allemande, on sait comment une réforme de l'assurance chômage est un levier pour déréguler le marché du travail et provoquer une baisse des salaires. On sait aussi comment des partis de gauche peuvent se faire moteurs dans l'exécution de cet agenda néolibéral.

Des allocations chômage toujours plus basses, des dispositifs de contrôle toujours plus autoritaires visent à faire accepter n'importe quel boulot à n'importe quel salaire, voire sans salaire du tout. A l'horizon, le modèle allemand du plein emploi précaire et sous-payé : en Allemagne, un taux de chômage à 5,4%, mais 25% de travailleurs pauvres, une espérance de vie en recul, le record d'Europe des inégalités. Depuis les lois Hartz, le salaire réel y a baissé de plus de 4%.

Prenant prétexte de la crise pour reprocher aux pauvres « de vivre au-dessus de leurs moyens », alors qu'eux-mêmes se livrent à une évasion fiscale massive, les oligarques dictent leurs lois selon un processus bien réglé : campagne de stigmatisation (« ils ne cherchent pas de travail », « il faut les contrôler »), suivie de mesures de baisse ou de suppression des allocations. Le tout est accompagnée de harcèlement bureaucratique et de politiques d'activation qui forcent à accepter des boulots de plus en plus sous-payés : mini-jobs à l'allemande, contrats 0 heure à l'anglaise, et bientôt l'apprentissage en dessous du SMIC pour les chômeurs de longue durée, chantier actuel du gouvernement français.

Leur premier objectif, c'est l'attaque de tout ce qui protège les salariés face à leur employeur (code du travail, nature du contrat, salaire minimum, Prud'hommes, conventions collectives). Leur second objectif, c'est que la gestion du chômage devienne un marché juteux pour le secteur des assurances, comme il l'est déjà pour les agences d'intérim et pour les firmes spécialisées dans la formation à des emplois qui n'existent pas.

Nous voulons nous battre pour une autre société que celle de la pauvreté et de la précarité de masse, pour une solidarité permettant de vivre au présent et de penser le futur. Nous ne voulons ni régression, ni statu quo, mais des droits nouveaux !

No Jobs – Let's Act !



À Paris, Valence, Lille, Amiens, Lyon, Bruxelles, Berlin, Turin, Bologne, Florence, Naples, Palerme, Venise, Gênes, Bari, Lucca, Milan, Trieste, Pescara, Padoue, Pise, Rimini, Rome, Trente, nous fîmes nombreux à répondre à cet appel pour les droits des chômeurs et précaires en Europe.

Occupation du siège de l'OCDE

Ils veulent nous remettre au travail, nous occupons leurs bureaux

Nous, chômeurs, précaires, intermittents, intérimaires, employés de Pôle-Emploi, à l'occasion de la journée de lutte européenne du 14 novembre contre la précarité, avons occupé le siège de l'OCDE à Paris.

Cette institution internationale publie régulièrement des préconisations visant à une plus grande adaptation des politiques aux exigences de l'économie.

Par exemple, dernièrement le journal *Le Monde* faisait un constat des conseils communs du FMI, de l'Europe et de l'OCDE pour réformer la France :

- * simplifier les échelons territoriaux
- * réduire l'indemnisation du chômage, en réintroduisant notamment la dégressivité des allocations
- * libéraliser les professions réglementées
- * modifier le système des retraites
- * assouplir les horaires d'ouverture des magasins.

Nous sommes les experts de ces politiques : c'est nous, dans l'emploi ou non, devant des guichets de Pôle Emploi, des Caf, des CPAM, face à la disparition des services publics, face aux diverses formes de violences du quotidien, qui en subissons les conséquences. Si nous les dénonçons c'est en connaissance de cause. Les radiations automatiques, les indemnités de misère, les contrôles domiciliaires, la remise au travail obligée, la culpabilisation, la dénonciation de nos pratiques d'emploi intermittentes ou intérimaires par des politiques ou des experts qui eux n'ont jamais eu à pousser la porte d'une agence Pôle Emploi de leur vie : nous les vivons, nous les connaissons, nous les étudions et nous les dénonçons depuis des années.

En lien avec cette expertise du quotidien nous avons aussi des propositions. Notamment au travers d'un nouveau modèle d'indemnisation des salariés à l'emploi discontinu, conçu collectivement par les premiers concernés. Il s'agit de propositions concrètes, mutualistes, pour apporter une réelle protection sociale adaptée à la discontinuité de l'emploi qui se généralise. Devons-nous nous étonner que l'OCDE ne l'ait pas étudié ? Certes non, puisque son but est finalement le plein emploi précaire pour chacun.

En cette journée de mobilisation, nous avons vu que nous sommes nombreux, déterminés à Paris, en région et dans toute l'Europe. Cette journée européenne nous a inspiré l'envie de porter notre lutte au delà de nos adversaires les plus directs, pour nous attaquer désormais à ceux qui inspirent leurs politiques.

Jusqu'ici nous avons porté nos actions en direction des lieux d'application des politiques libérales : agences et directions de Pôle emploi, Unédic, Ministères, etc.

Aller à l'OCDE nous a inspiré l'idée d'élargir le champ de nos actions. Nous les portons donc désormais aussi en direction des institutions productrices de cette religion du marché et de son clergé. Institutions internationales, écoles de commerce, universités, chaînes de radio ou de télévision, journaux économiques, chroniqueurs ou prétendus experts, nos actions ne leur laisseront pas de pause.

Nous invitons aussi tous ceux qui le désirent et le peuvent à s'engager dans ce même mouvement d'occupation, d'obstruction et de blocage de tous les lieux de conception et de diffusion de la doxa du marché.

Ils prétendent occuper nos vies, nous remettre au travail ?

Nous occuperons leurs bureaux, nous perturberons leur sale boulot.

« Oui, nous ferons les difficiles »



La grève sociale s'invente en Italie

« J'ai 25 ans et je ne permettrai à personne de dire que je n'ai jamais travaillé », dit Sara qui, depuis 2011, a dû écouter les ministres de l'Éducation ou du Travail la traiter l'un après l'autre de *bambocciona* (« celle-là, elle vit toujours chez ses parents »), lui reprocher d'être *choosy* (« elle fait la difficile »), d'être décidément une *sfigata*, « une ratée », un *coût social*. Pourtant, Sara est très engagée dans le travail : elle a été prestataire de services, aide à domicile pour une dame âgée (en échange d'une chambre où se loger), ensuite en tant que serveuse, elle a fait tant et plus de corvées dans les cafés et les pubs : « j'étais payée de la merde, mais c'est le seul boulot que je trouve d'habitude ». Elle s'en sort aussi grâce à quelques centaines d'euros comme maquilleuse dans des productions vidéo ou de cinéma.

Beaucoup d'emplois, jamais de contrat. À durée déterminée, temps partiel, intérimaire, disponible pour n'importe quelle tâche et à n'importe quelle heure de la journée. Des noms qui nous racontent une autre planète, très loin. Demain, tout recommence, comme si elle n'avait pas travaillé toute sa vie. « J'ai 25 ans et je ne permettrai à personne de dire que je n'ai jamais travaillé », répète-t-elle encore une fois. Juste qu'elle ne peut pas le prouver puisqu'il lui manque le papier qui atteste qu'elle a un emploi. Selon les statistiques, elle est une *Neet* (*Not in Education, Employment or Training* : ni étudiant.e, ni employé.e, ni stagiaire), *une qui ne travaille pas*.

Il faut, paraît-il, « donner des garanties aux entreprises ». Et des garanties, qui en donne aux employé.e.s ? Aux précaires ? Aux chômeu(r).se.s ?

Pour préparer la journée du 14 novembre, Sara a participé à une action à Porta Futuro à Rome, un centre pour l'emploi géré par la province de Rome où en mai dernier le ministre du Travail et des politiques sociales, Giuliano Poletti, accompagné par le président de la région, Nicola Zingaretti, et par la présidente de la Chambre des députés, Laura Boldrini, a présenté le programme « Garantie jeunes » : 1,5 milliard de financement avec un partenariat État-entreprises.

Sauf qu'il y aurait 260 000 inscrits à ce programme mais les postes disponibles, il y en a 6 945 et les réelles possibilités de travail en attente sont encore moins nombreuses : 5125, dont la plupart se concentrent au Nord du pays (71,9%), tandis qu'au Centre et au Sud de l'Italie, « Garantie jeunes » est un flop retentissant. Les *Neet* comme Sara sont plus de 2 millions en Italie. Et donc, pour ces deux millions de jeunes, il y a environ 5 000 offres d'emploi.

« Ils nous décrivent comme des feignants, dit Sara, et après ils veulent nous faire accepter des formations à l'emploi, des stages, des apprentissages qui n'ont rien à voir

avec notre formation ou nos emplois précédents. Si on n'accepte pas ce jeu, on est traité comme un pestiféré. Pour ceux qui n'ont pas la *chance* d'être sélectionnés pour le programme, il n'y a rien ». De plus, 90 % des offres de travail dans le cadre de cette initiative ne dépendent pas d'entreprises mais d'agences d'intérim. Le gouvernement offre ainsi aux agences intermédiaires une nouvelle occasion en or pour exploiter et déqualifier le travail, le réduire à coût zéro.

Ministres, experts et consultants du gouvernement italien qui pilotent cette machine connaissent très bien la situation. Ce sont leurs *solutions* qui nous inquiètent. Appliquer « la politique de l'offre » d'inspiration néolibérale, réduire le coût du travail, subordonner la vie des personnes aux exigences des entreprises est la recette défendue par le gouvernement. Jusqu'à présent, libéraliser le marché du travail n'a pas fait baisser les chiffres du chômage. Mais le *Jobs Act* du premier ministre Matteo Renzi, dernière initiative d'une longue série de réformes du travail, poursuit dans cette direction.

Le 14 novembre, Sara est descendue dans la rue. La *grève sociale* a connu un véritable succès en Italie : plus de 100 000 personnes se sont mobilisées dans vingt-cinq villes. Les médias traditionnels qui, depuis des semaines, ne mentionnaient les critiques du *Jobs Act* que lorsqu'elles émanaient des confédérations syndicales, ont été obligés d'admettre la réussite des manifestations des précaires et des chômeurs. Mais la *grève sociale* a été bien plus : une grève des syndicats de base (Cobas, Ubs, etc.), des occupations en chaîne dans les lycées et dans les facs, des blocages des transports de marchandises de la part des travailleurs, des actions contre les entreprises qui exploitent les précaires et les empêchent d'exercer leur droit de grève, des *blitz* informatiques contre les sites Web du gouvernement. Pour la première fois, le monde du travail intermittent s'est identifié à la grève, s'est exprimé, a occupé l'espace des médias et les réseaux du Web, et a partagé les mêmes pratiques de lutte.

Ce mouvement existe depuis deux mois, il a été organisé par les réseaux militants des centres sociaux, avec les syndicats de base, avec de simples employés, des travailleurs précaires, des chômeurs. Depuis, des *laboratoires de la grève sociale* ont fleuri dans de nombreuses villes, du Nord au Sud de l'Italie. Ils veulent tous donner suite à cette mobilisation. La journée du 14 novembre n'a pas été seulement une étape pour un nouveau syndicalisme *social*, dans et hors emploi, en lutte contre le *Jobs Act* en Italie, il a une plus grande ambition : donner la parole à la *production sociale diffuse et sans garantie* dans l'Europe entière.

Sara s'est aperçue qu'elle n'était pas isolée. Elle a vu beaucoup de monde avec les mêmes expériences qu'elle, ailleurs en Italie, mais aussi à Berlin, à Paris, à Lisbonne, à Athènes. Sara est maintenant déterminée : ce n'est qu'un début, un nouveau *sujet social* s'exprime et a entrepris son chemin de lutte.



Un NOUVEAU MODÈLE d'indemnisation du chômage

Le texte ci-dessous est extrait de la présentation d'un modèle d'assurance chômage porté aux tables de concertation de la mission Valls à fin de chiffrage et de comparaison avec le système en vigueur.

Ce « nouveau modèle » élaboré dans l'œil du cyclone pendant un été houleux, a été adopté par la Coordination Nationale des Intermittents à Lille en décembre 2003. Il est toujours en travail, en cours de réflexion et certains points sont encore à débattre comme le financement par d'autres sources que les cotisations (taxation du chiffre d'affaire des entreprises, des flux de communications...). Il est, quoiqu'il en soit le témoin de la vivacité et la permanence de la réflexion et des propositions élaborées par les premiers concernés.

L'EMPLOI NE RECOUVRE PAS LE TRAVAIL, LE TRAVAIL NE RECOUVRE PAS LA VIE.

Aujourd'hui, 35% de la population active est en situation précaire face à l'emploi (chômeurs, CDD , Interim, nouveaux indépendants). En tenant compte des CDD et CDI à temps partiel, c'est en fait à 40% que l'on peut estimer la part de la population active directement concernée par la crise de l'emploi. Cela ne va qu'augmenter puisque 90% des embauches se font actuellement en contrats courts.

Les politiques qui sont menées actuellement par les gouvernements européens, basées sur un objectif de plein emploi conduisent toutes à une logique de durcissement des conditions d'accès aux droits à l'assurance chômage et à une baisse des revenus de l'indemnisation. Ce durcissement a pour effet second de dégrader les conditions de travail de ceux qui sont en situation d'emploi (baisse des salaires, flexibilité accrue, chantage à l'emploi).

Nous refusons l'idée d'un plein emploi à tout prix, d'un plein emploi précaire selon le modèle allemand, ses lois Hartz, et ses conséquences désastreuses en terme d'accroissement vertigineux du nombre de travailleurs pauvres.

En France, le dogme actuel est celui d'une politique d'assurance chômage de plus en plus individualisée, où chaque salarié acquière des droits proportionnellement à ce qu'il travaille.. Le chômeur se voit incité à l'emploi par la nécessité qu'il a d'entretenir son capital de droits pour ne pas sombrer socialement. Les travailleurs sont ainsi mis en concurrence sur un marché de l'emploi particulièrement féroce. Si on regarde les chiffres de Pôle Emploi, on recense 6 millions de chômeurs contre seulement 200 000 offres d'emploi (dont 90 % de contrats courts ou atypiques)...

Nous contestons aujourd'hui les idéologies qui prennent le plein emploi comme référence et les chiffres du chômage comme quasi-unique indice de pilotage des politiques de l'emploi et du revenu.

Le plein emploi est un mythe. Les politiques fondées sur l'objectif d'un retour au plein emploi ne permettent pas de penser l'assurance chômage comme un outil d'émancipation sociale dans les pratiques de l'emploi aujourd'hui. En revanche, le maintien de ce mythe est propice à l'idéologie néolibérale, entretenant l'idée d'une dette de l'assurance chômage et accélérant la déconstruction des droits sociaux liés au travail (attaque des minimums salariaux, des contributions sociales, de la juridiction prud'homale) sur l'argument qu'ils seraient trop coûteux. Dans le système paritaire à la française, les syndicats patronaux tenants de cette idéologie sont dominants dans la définition des règles de l'assurance chômage et n'ont aucun intérêt à sortir d'un système qui accroît la précarité des travailleurs. Les paroles politiques et les relais médiatiques derrière sont légion qui assènent que la France vit au dessus de ses moyens en maintenant un système de protection sociale mutualiste et redistributif.

Il faut penser l'assurance chômage à partir du constat d'un impossible retour au plein emploi. Le plein emploi est-il au demeurant souhaitable s'il est lié à des logiques de surproduction aux conséquences écologiques néfastes ? La pensée politique sociale ne peut-elle assumer pleinement que la place de l'emploi salarié dans la vie des gens va aller en diminuant, et que c'est le sens de l'émancipation et du progrès ? Reste la question du partage du travail et des richesses : c'est ici que l'assurance chômage peut se montrer l'outil d'une politique sociale vertueuse au contraire d'un levier de casse des droits, si elle est pensée dans le sens de l'accompagnement des pratiques professionnelles et de la socialisation des risques de la précarité.

La défense d'un modèle d'indemnisation du chômage adapté à l'emploi discontinu va au-delà d'une question corporatiste, car elle est avant tout la défense du seul régime historiquement connu qui soit capable d'accompagner vertueusement ces pratiques d'emploi en promouvant l'autonomie collective et en rejetant la mise en concurrence des travailleurs. Il représente en quelque sorte le seul rempart connu aux attaques de la sécurisation sociale de l'emploi par les marchés, et pour autant, il est par évidence totalement adapté aux réalités du monde de l'emploi aujourd'hui.

C'est fort de ce constat, de l'expérience des pratiques et de l'indemnisation des intermittents du spectacle que la Coordination des Intermittents et Précaires travaille depuis 11 ans à inventer et promouvoir un modèle d'assurance chômage évolutif capable d'accompagner dans un esprit d'équité sociale toutes les pratiques d'emploi telles qu'elles se développent aujourd'hui. On parle d'intermittence de l'emploi.

Le nouveau modèle de la CIP reprend principalement la vertu qu'avait le régime d'assurance chômage spécifique des intermittents entre 1979 et 2003, celle de découpler la précarité économique de la précarité contractuelle. C'est-à-dire garantir au travailleur en emploi discontinu (que celui-ci soit choisi ou contraint) la maîtrise de son temps. Maîtrise fondamentale pour la liberté et le choix dans la conduite de ses pratiques d'emploi, voire dans sa capacité d'invention de son activité elle-même, et enfin surtout dans la conduite de son mode de vie.

Nous croyons que le progrès, au XXI^e siècle, ne peut faire l'économie d'un grand débat sur le salaire socialisé et l'assurance chômage comme étant les outils propices à repenser le partage du travail et des richesses sociales dans un esprit de liberté, d'égalité et d'émancipation collective. Nous affirmons que les choix qui sont fait aujourd'hui en termes d'assurance chômage sont idéologiques et destructeurs et qu'il est important d'y opposer des choix politiques déterminés. Il faut pour cela défendre le mutualisme et le salaire socialisé en réfutant l'argument idéologique de son coût.

LE NOUVEAU MODÈLE : LES GRANDS PRINCIPES D'UN MODÈLE MUTUALISTE

Contre la logique du système par capitalisation actuellement à l'œuvre dans l'assurance chômage nous défendons une logique mutualiste.

Contre la logique néo-libérale et individualiste, nous affirmons que nous ne trouverons notre autonomie et notre liberté que dans une logique collective.

A/ UNE ANNEXE UNIQUE

Les annexes 8 et 10 n'ont pas été créées au nom d'un « statut d'artiste », mais pour répondre à une pratique spécifique d'emploi discontinu, en premier lieu chez les techniciens du cinéma puis étendue aux artistes.

A une pratique d'emploi spécifique, il faut penser des droits spécifiques.

Ainsi, contre la logique actuellement fondée sur des listes de métier, nous proposons une annexe unique fondée sur les pratiques d'emploi permettant ainsi de couvrir l'ensemble des pratiques d'emploi discontinues.

A pratique d'emploi égale, condition de traitement égale.

Compte-tenu de l'interdépendance des secteurs d'activité dans la production de richesses, cette annexe relève légitimement et exclusivement du système de solidarité interprofessionnelle.

B/ LA DATE ANNIVERSAIRE

C'est l'élément fondateur qui assure un système mutualiste.

La date anniversaire est la date d'admission dans le régime d'assurance chômage qui devient alors la date fixe de réexamen et donc d'éventuelle réouverture de droit.

A l'inverse de la logique assurantielle actuellement en cours pour les annexes 8 et 10, où l'ouverture de droit donne lieu à un capital de 243 jours d'indemnité à toucher, la date anniversaire fixe ouvre des droits à un possible versement d'indemnités sur 12 mois. Dans cette logique mutualiste ceux qui travaillent beaucoup perçoivent moins d'indemnités, assurant ainsi une solidarité intra et interprofessionnelle.

De plus, la date anniversaire donne à la personne une lisibilité sur son parcours. Là encore se joue la question de la maîtrise de chacun sur son temps, l'absence de lisibilité entraînant l'absence de maîtrise.

C /LE PLAFOND

Afin d'affirmer le caractère mutualiste de ce modèle et de prévenir les dérives liées à un possible aléa moral de comportement, il paraît nécessaire d'inaugurer un mode de régulation efficace sous forme d'un plafond de cumul mensuel salaires + indemnités, recalculé chaque mois en fonction d'une moyenne pondérée des cumuls salaires + indemnités des 24 mois précédents. Il ne sera versé d'indemnité à l'allocataire que jusqu'à hauteur de ce plafond. Au-delà, il n'aura droit à aucune indemnité.

Ce plafond permet ainsi une meilleure distribution des allocations en fonction des besoins de l'allocataire. Il se substitue à la franchise (ou carence) en modulant la pénalité tout au long de l'année d'indemnisation.

D / CALCUL DE L'INDEMNITÉ

Notre formule répond à une exigence de répartition plus juste des allocations sur un principe mutualiste et réduit l'écart entre les faibles et les fortes indemnités. Il réequilibre l'indemnisation annuelle entre allocataires ayant perçu le même salaire annuel. La formule tenant compte à la fois du salaire annuel et du nombre d'heures déclarées, elle permet de faire évoluer l'indemnité journalière (IJ) entre un plancher fixé à un SMIC/jour et un plafond fixé à K fois le SMIC/jour.

En supprimant ainsi au maximum les effets de seuil, cette formule ajoutée au principe de plafond tend à engendrer des comportements vertueux assurant la stabilité du modèle.

Cette formule permet de faire varier le nombre d'heures minimum requises pour entrer dans le régime entre 507h (critère actuel) et 0h.

Ainsi, nous arrivons à un modèle d'indemnisation chômage à 2 annexes :

- Une annexe pour l'emploi discontinu à taux de rémunération variable (nouveau modèle).
- Une annexe pour l'emploi continu, couvrant le chômage accidentel.

E / FINANCEMENT

Nous proposons de dé plafonner les cotisations salariales et patronales.

Lorsqu'on parle de financement, il ne s'agit pas de questionner celui d'un modèle ou d'un autre, mais celui de l'organisme gestionnaire.

La bonne gestion d'un organisme implique la couverture des dépenses par les recettes. Dans le cadre de l'UNEDIC, les recettes proviennent essentiellement des cotisations.

Si l'on prend pour exemple l'année 2011, la différence entre cotisations perçues et indemnités versées présente un excédant de 4,5 milliards d'euros. Pourtant cette même année l'UNEDIC présente un déficit de 1,5 milliard car il engloutit 6 milliards de frais de gestion.

Dans ces frais de gestion, 10% des cotisations perçues sont reversées à Pôle Emploi pour son fonctionnement. Aujourd'hui, cela représente 3 milliards d'euros sur les 30 milliards d'euros de cotisation. Si l'on retire la part versée à Pôle Emploi, on résorbe la majeure partie du déficit...

Est-ce à la cotisation sociale (donc à la part socialisé du salaire des travailleurs) de financer un organisme de délégation de service public dont la mission est en principe l'accompagnement des chômeurs dans leur recherche d'emploi et qui d'ailleurs substitue de plus en plus à cette activité celle du contrôle ? L'Etat s'est peu à peu désengagé du financement de l'ex-ANPE et la fusion Pôle Emploi lui a permis d'arrêter de financer un SERVICE PUBLIC.

La construction de ce déficit est donc un choix politique qui ne sert qu'à légitimer l'attaque contre les chômeurs et le durcissement de l'accès à l'indemnisation alors que 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés.

Etant donné l'opacité dans la gestion de l'UNEDIC

Etant donné la non-représentativité des partenaires dit « sociaux »

Etant donné que les cotisations sociales appartiennent aux salariés et que la présence du patronat dans la gestion de ce salaire socialisé est illégitime

Etant donné que ce salaire socialisé est une possible voie vers le travail libre

Il est urgent de repenser ce que certains osent encore appeler le dialogue « social » et de mettre en place une réforme complète de l'UNEDIC.



Lettre ouverte à la mère de Rémi.

Farid El Yamni, frère de Wissam assassiné par la police le 1er janvier 2012

À l'heure où sur Paris on condamne les manifestations violentes et où on loue les sit-in pacifiques, je vous écris cette lettre.

J'ai perdu mon frère dans des conditions très proches de celles dans lesquelles vous avez perdu votre fils. Mon frère qui prenait tant soin de ma mère nous a quitté, il ne reviendra plus. La perte de mon frère était sur le coup une douleur immense que je ressens à chaque fois que l'État assassine à nouveau. « Là où croît le danger croît aussi ce qui sauve » disait quelqu'un. À chaque fois que l'État assassine on a aussi l'opportunité de l'arrêter, de le contraindre à changer et de rendre la dignité perdue à tous les autres. Par la mort de Rémi se noue beaucoup plus que l'histoire d'une vie, il se noue notre vie à tous, individuellement et collectivement. La criminalisation qui a été opérée est terrible, ça a été la même chose pour nous. J'ai compris plus tard qu'elle était voulue. Je ne voulais qu'une chose, que la Justice fasse la vérité et rende la dignité que méritait mon frère, dans le calme, et que cette histoire profite à tous, à nous les gouvernés pour mieux nous aimer et à la police pour la réconcilier avec la nation. Je pensais que la police ne pouvait accepter dans ses rangs des assassins, je ne la connaissais à l'époque pas assez. Je me trompais. Les quartiers ont brûlé, on a appelé au calme : chaque voiture ou chaque poubelle brûlée était vécue comme une insulte, comme une épine en plein cœur, une épine sur laquelle on appuyait.

Puis le temps est passé, on nous a promis la vérité, mais on n'a eu que des mensonges, que des fausses promesses, comme tant d'autres avant nous. On nous avait prévenu, mais on n'y croyait pas. François Hollande, lui-même, avait pris ma mère dans ses bras et lui avait promis qu'il nous aiderait à faire la lumière sur la mort de son fils. Sans la justice et la vérité, on vivait le temps qui passait comme une condamnation. Nous étions toujours en prison, à suffoquer et à appeler la Justice à l'aide.

Et puis on a compris que notre cas n'était pas isolé, que tant d'autres familles vivaient et vivent la même chose. Il y a tant d'humiliations et de mutilations commises consciemment par la police et couvertes par la justice, tant !

On a aussi découvert la manière de penser des policiers, ça fait froid dans le dos. Voici un exemple : Mercredi dernier, suite à la manifestation sur Paris, un des policiers m'a dit « 1-0 » devant ses autres collègues au commissariat, qui ricanait lorsqu'ils me voyaient arborer le tee-shirt « Urgence Notre Police Assassine ». Aucun ne l'a repris, aucun... Des exemples de ce genre, tant de français en vivent quotidiennement, ils n'en peuvent plus de cette police et n'en voient pas le bout.

Je comprends l'appel au calme, on l'a également fait. Comprenez également que de nombreuses personnes ne croient plus en ce système qui donne une impunité de facto à la police. Comprenez que l'on ne peut concevoir la non-violence qu'à condition de supposer que le camp d'en face est capable de se remettre en cause : ils en sont humainement incapables, parce qu'ils considèrent que remettre en cause la police, ce serait remettre en cause l'État. Depuis 40 ans, la police tue impunément, à répétition. Depuis 40 ans, on assiste à la même démarche pour noyer les meurtres de l'État, malgré les vidéos, les témoins, les évidences. Depuis 40 ans, il y a des sit-in, des manifestations, des livres, des prises de positions d'hommes politiques, des tribunes adressées au ministre de l'intérieur. Depuis 40 ans, ça ne fonctionne pas.

Voici comment ça se passe : dépêche AFP, mensonge du procureur, enquête de mauvaise qualité et tronquée pour aboutir sur une condamnation ridicule après de nombreuses années, voire à une absence de condamnation. Le pire, c'est que ceux qui vont enterrer l'affaire auront des promotions et ceux qui ont tué nos frères, nos fils ou amis, eux seront traités comme des champions par leurs collègues. Telle est la réalité que vous vivrez vous aussi.

Manuel Valls dit que les violences sont des insultes à la mémoire de Rémi, mais sachez que Manuel Valls, par son inaction à combattre l'impunité policière, est le premier meurtrier de votre fils. C'est un criminel récidiviste. Il est venu à Clermont-Ferrand une semaine avant le rendu du rapport de contre-autopsie bidon dont il connaissait les aboutissants, et il n'a parlé de l'affaire que pour mieux condamner les violences de ceux que la mise à mort de mon frère révoltait.

Madame, les gens se battent pour Rémi, pour leur dignité et pour leurs idéaux. Ils se battent pour vous, pour nous tous, pour que la fraternité soit effective. Ceux qui se battent connaissent assez la malveillance de nos gouvernants pour comprendre qu'on tente de nous faire croire que nous sommes dans un État de droit, alors que nous sommes dans un État de devoir. L'État ne respecte pas la loi qu'il demande qu'on respecte. Il se joue de notre corps, de notre confiance, de notre argent et de notre dignité. Il nous demande d'être à genoux, c'est un impératif catégorique.

Je vous ai écrit cette lettre à vous comme à tous ceux qui me liront pour vous faire savoir que je comprends aujourd'hui plus que jamais combien la non violence dans les affaires de crimes d'État a ses limites. La non-violence, par son impuissance, est parfois plus condamnable, plus meurtrière que la violence elle-même. Les gens qui nous gouvernent sont malveillants, arrivistes, sadiques et récidivistes. Ils doivent partir par tous les moyens nécessaires.

Farid El Yamni, frère de Wissam El Yamni, assassiné par la police le 1er janvier 2012 à Clermont Ferrand.



Le 18 septembre 2014 la CIP-IDF ainsi que la CGT interim ont occupé une journée le chantier de rénovation de l'hôtel de luxe à Paris Le Lutetia.

À la suite de cette action, un camarade a été arrêté, jugé et condamné le 31 Octobre à 2 mois avec sursis pour violence commise en réunion, 5000€ d'amendes pour identité imaginaires, 1 mois avec sursis pour refus du prélèvement ADN, par le tribunal de Grande instance de Paris. Le jugement a été prononcé en l'absence de l'accusé et de son avocat. Nous avons fait appel de cette décision et appelons tous les participants à cette action à envoyer leur témoignage de cette journée à l'adresse lutetia@riseup.net.



COORDINATION CIP-IDF
des INTÉRMITTENTS et PRÉCAIRES ÎLE-DE-FRANCE

PERMANENCE

LUNDI DE 15H00 À 18H00, pour se défendre, partager des infos,
des expériences et conseils, agir collectivement :

RDV AU CAFÉ DE LA COMMUNE LIBRE D'ALIGRE :

3, RUE D'ALIGRE - 75012 - PARIS.

Tél : 01 40 34 59 74

+

INTERMITTENTS, CONSULTEZ LE MANUEL « CAP » DES RÈGLES D'INDEMNISATION.

QUESTIONS DÉTAILLÉES, PROPOSITIONS : cap@cip-idf.org.

+

CHÔMEURS, PRÉCAIRES, FACE AUX INSTITUTIONS,

ne restons pas seuls ! Questions, récits de litiges, conseils à permanenceprecarite@cip-idf.org.

+

GUIDE PRATIQUE POUR FAIRE FACE AUX CONTRÔLES DOMICILIAIRES DE LA CAF

[HTTPS://CAFARD93.WORDPRESS.COM](https://cafard93.wordpress.com)

ET AUSSI RECOURS RADIATION : WWW.RECOURS-RADIATION.FR

APPEL À SOUTIEN FINANCIER

ENVOYEZ VOS CHÈQUES À L'ORDRE DE « AIP »

À LA CIP-IDF / CAFÉ DE LA COMMUNE LIBRE D'ALIGRE

3, RUE D'ALIGRE, PARIS 12ÈME.

SUR VOTRE DEMANDE UNE ATTESTATION PEUT VOUS ÊTRE FOURNIE.

PROCHAIN RDV :

LUNDI 8 DECEMBRE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UNITAIRE POUR FAIRE LE POINT
SUR LA RÉFORME DE L' ASSURANCE CHÔMAGE À 19H
AU THÉÂTRE DE LA COLLINE - 15 RUE MALTE BRUN, 75020 PARIS, M° GAMBETTA.

